



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/156  
S/1997/398  
27 mai 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Point 38 de la liste préliminaire\*  
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES  
AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES  
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET  
CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES  
NOUVELLES OU RÉTABLIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 23 mai 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'Albanie, publiée le 16 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne  
sur l'Albanie, publiée le 16 mai 1997

La présidence de l'Union européenne est profondément préoccupée par la persistance du désaccord entre les partis politiques albanais concernant une nouvelle loi électorale, nécessaire pour tenir des élections anticipées à la fin du mois de juin, comme tous les partis en sont convenus.

C'est aux Albanais qu'il appartient d'aplanir leurs divergences politiques, dans les délais qu'ils ont eux-mêmes fixés.

La présidence de l'Union européenne appuie vigoureusement les efforts déployés par M. Vranitzky, représentant personnel du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, avec lequel elle est en contact permanent.

La présidence exhorte tous les partis politiques albanais à se mettre d'accord sur la loi électorale, le libre accès aux médias et la participation aux élections.

Au cas où l'impasse politique ne serait pas dénouée au cours des prochains jours et si des élections ne devaient pas avoir lieu le 29 juin, l'Union européenne, en coordination étroite avec l'ensemble de la communauté internationale, pourrait être amenée à reconsidérer les efforts qu'elle déploie pour venir en aide à l'Albanie.

Il incombe aux partis albanais de créer les conditions appropriées pour l'avenir de leur pays.

-----